

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Utilisation du contrat nouvelles embauches »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 24 février sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

ACOSS - DARES

2. Intitulé de l'enquête

Utilisation du contrat nouvelles embauches

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à avoir des premières informations sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches par les entreprises environ 6 mois après sa mise en place (août 2005). L'on s'intéressera aux embauches sous CNE faites par les entreprises en octobre 2005. L'on cherchera à obtenir des informations sur les ruptures de contrats, à recueillir l'opinion des chefs d'entreprises sur ce contrat et à approcher l'effet net sur l'emploi du CNE par une question d'opinion. Un échantillon témoin d'entreprises ayant déclaré aux Urssaf une intention d'embauche sous CDD ou CDI permettra aussi de comparer les ruptures entre les trois types de contrat. Il permettra en outre de recueillir l'opinion des chefs d'entreprises ayant réalisé des embauches uniquement en CDD ou CDI.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

C'est une demande du cabinet du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Un comité de pilotage réunissant, outre l'Acoss et la Dares, l'Insee et la Dgtpe, a été constitué (première réunion le 6 janvier 2006).

Utilisateurs potentiels : Acoss, Dares, Insee, Dgtpe, chercheurs.

5. Principaux thèmes abordés

- Données sur le contrat :
Date d'embauche, temps complet ou temps partiel, remplacement ou création de poste.
- Rupture du contrat :
Date de rupture, causes de la rupture, remplacement du salarié.
- Opinion sur le contrat nouvelles embauches :
 - Pour les embauches ayant eu lieu sous CNE : l'embauche aurait elle eu lieu en l'absence du CNE, sous quelle forme et dans quel délai ; Raisons du choix du CNE.
 - Pour les embauches n'ayant pas eu lieu sous CNE : Connaissance et raisons de la non utilisation du CNE.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le CNE a été mis en place en août 2005 ; c'est la première enquête de la statistique publique auprès des entreprises ayant recruté après sa mise en place.

Les sources administratives et statistiques (Déclarations uniques d'embauche auprès des Urssaf, enquêtes ACEMO et EMMO de la Dares, enquête Emploi de l'Insee, déclarations annuelles à l'Unedic) qui se sont adaptées pour prendre en compte ce type de contrat ne permettent pas d'avoir des informations sur la durée de ce contrat, ni bien sûr sur l'opinion des chefs d'entreprise.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

3 000 entreprises de 0 à 19 salariés ayant effectué une déclaration unique d'embauche auprès des Urssaf en octobre 2005 (1 000 pour chacun des trois types de contrat : CNE, CDD ou CDI). C'est le chef d'entreprise qui sera enquêté par téléphone.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Fin mars – Début Avril 2006 par un prestataire choisi sur appel d'offres.

9. Temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnement par téléphone devrait être compris entre 5 et 10 minutes.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Pas organisé, à ce stade.

11. Diffusion des résultats

Publication dans un premier temps (courant 2006) d'un quatre pages cosigné Acof – Insee – Dares. Cette publication sera adressée aux entreprises ayant participé à l'enquête.